

ELECTIONS REGIONALES

Gérard Schivardi sollicité par les régionalistes

Le maire de Mailhac pourrait être la tête de liste de "Languedoc et Catalogne 2004".

Gérard Schivardi, colistier ou carrément tête de liste audoise de la coalition "Languedoc et Catalogne 2004" ? Cette idée fait son chemin depuis la réunion qui s'est tenue, jeudi soir, au château Grand Moulin de Lézignan-Corbières.

Le maire de Mailhac, par ailleurs conseiller général du canton de Ginestas, semble se rapprocher des idées de la liste "Languedoc et Catalogne 2004" emmenée par l'éditeur Nimois Christian Lacour. Les régionalistes le sollicitent d'ailleurs pour qu'il soit leur tête de liste. Dans le cas contraire, ce serait Jean-François Saïssset, conseiller municipal à Trausse-Minervoies, qui la conduirait.

Des accords sur certaines idées. Sur certains points, en particulier la défense des services publics, de la ruralité ou de la culture, Gérard Schivardi s'est laissé séduire : "Si dans votre programme, disait-il, vous indiquez qu'en premier lieu la défense de la démocratie, c'est la commune, le conseiller général du canton de Ginestas, que je suis, se posera alors la question". Cependant, il souhaite rester prudent quant à l'idée de régionalisation. Il soulignait : "Si cela doit rester un instrument pour développer la culture, je vous donne un coup de main. En revanche, si c'est pour faire un Etat dans l'Etat, cela m'est plus difficile". L' élu souhaite avoir du temps pour y réfléchir, même s'il a lancé : "Il ne faut pas se contenter de 2 élus, il faut gagner". En effet, Christian Lacour avait indiqué, en préambule aux débats,

qu'il espérait "obtenir un ou deux élus. Peu importe le résultat, on a déjà gagné. On s'est coalisé". Aujourd'hui, la liste audoise de "Languedoc et Catalogne 2004" n'est toujours pas close même si, au cours de la réunion, la Lézignanaise Corinne Mazet, âgée de 23 ans, a annoncé qu'elle serait sur la liste. Corinne n'est autre que la fille de Claude Mazet, le représentant départemental de Chasse Pêche Nature et Tradition (CPNT). Sous huitaine, la liste audoise de "Languedoc et Catalogne 2004" sera connue avec ou non Gérard Schivardi.

Stéphanie Pérez

Décision finale

Gérard Schivardi, fortement tenté par les propositions des régionalistes (voir ci-dessus) a décidé de ne pas faire route commune. Après avoir assisté à toutes les réunions, autant celles du parti des travailleurs que celles relatives à la liste des régionalistes, il préfère, en "homme libre," ne pas courir en tête de liste pour défendre des idées qu'il partage sans les faire siennes. "Je suis convaincu du bienfait des valeurs prônées par les régionalistes sur l'aménagement du territoire, la défense de la langue et la tradition, mais je suis réfractaire au désengagement de l'Etat au profit des régions qui induit une inégalité pour le citoyen. Je suis et je reste républicain".

V. D.

SANTÉ

Le Dr Alfonsi quitte les Genêts après 27 ans de pratique

Le chirurgien réputé pour son habilité quitte le bloc des Genêts pour toujours. Une sortie saluée avec beaucoup de chaleur par toute une équipe après 27 années de vie commune.

C'est avec des mots très chaleureux que Jean Garbay a salué le départ de Pierre Alfonsi. Le fondateur de la clinique a salué non seulement le chirurgien, mais aussi celui qui, à travers la pratique très fine de sa profession a su s'adapter aux évolutions vécues par l'établissement. "Vous vous êtes adaptés à toutes circonstances : de la chirurgie plastique à la main, à l'orthopédie et à la chirurgie viscérale, en étant ensuite le médecin Directeur de l'Information Médicale, celui qui a mis en place la Commission Médicale d'Établissement, et enfin président et fondateur du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales. Je vous remercie d'avoir contribué à la propagation d'un très bon esprit au sein de la clinique, un esprit d'amitié et de solidarité."



Le docteur Pierre Alfonsi a été salué par ses collègues et par le fondateur de la clinique des Genêts, Jean Garbay. Le nouveau retraité était arrivé dans cet établissement en février 1977. Photo Ph. L.

Pierre Alfonsi, arrivé à la clinique les Genêts en février 1977, n'est pas mécontent de délaissier le bistouri. "J'ai commencé ma première nuit de garde en mai 1959. Aujourd'hui, après 44 ans et demi de garde, je vais me consacrer à ma vie familiale..." L'investissement du chirurgien dans la clinique s'est prolongé jusqu'aux derniers instants : "C'est une oraison funèbre dit-il avec humour en portant un toast, puisque c'est la fin d'une carrière ! J'ai trouvé et je laisse une clinique d'un bon niveau, ce qui est

exceptionnel lorsqu'on voit le nombre d'établissements de santé, comme la Grande Armée, laissée au bord des routes au gré des campagnes. Vous m'avez fait confiance, et je remercie en vous une excellente équipe."

Réputé pour sa compétence en microchirurgie et notamment en chirurgie de la main, Pierre Alfonsi a ouvert la voie au Dr Olivier Maurer, un chirurgien orthopédiste allemand formé à Bor-

deaux. "Il assurera sans problème la continuité. J'ai adapté la chirurgie de la main à ce qu'on pouvait attendre à Narbonne, on ne pouvait pas créer ici un centre spécialisé... Le Dr Maurer est un chirurgien orthopédiste de grande qualité."

Quant à l'avenir de la clinique, le chirurgien se contente de dire : "C'est un excellent établissement, du sommet jusqu'à la base, je n'ai pas de conseil à donner, mais je sais

qu'ils feront pour le mieux" L'adaptation se traduit chaque année par l'intégration de nouveau spécialistes venus étoffer les équipes : les Dr Cantet 5^e cardiologue, Vernier 3^e néphrologue, Maurer chirurgien-ortho, Benosmane 2^e pneumologue et enfin Dhal 5^e radiologue.

Quant à l'évolution évoquée par le chirurgien retraité, elle s'illustre aujourd'hui par la réalisation du nouveau centre d'hémodialyse.

V. D.

ANNONCES LEGALES

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
COMMUNE L'OLONZAC
AVIS D'ANNONCE OFFICIELLE ET LÉGALE
Droit de préemption urbain
Par délibération en date du 04 décembre 2003, le conseil municipal d'Olonzac a décidé d'instituer le droit de préemption urbain sur les périmètres suivants :
- AX 82 - 83 - 797 - 799 - 800 : harmonisation d'un suivi construction d'habitation et création d'établissements scolaires ou assimilés.
- Section AB et AC : zone urbaine UI : esthétique de la commune, création parkings et structures communales.
- AV 107 - 106 - 108 : projet de construction de la nouvelle station d'épuration en zone non inondable.
- Zone Ua : extension de la zone d'activité.
- A16 - 142 - 144 : extension du cimetière.
La délibération du conseil municipal, accompagnée du plan délimitant les périmètres concernés par l'application du droit de préemption urbain, est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

COMMUNE DE MONTSERET
AVIS AU PUBLIC
Enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale
RAPPEL
Par arrêté du 16 décembre 2003, le maire de la commune de Montseret a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale.
A cet effet, M. Richard Formet, officier de gendarmerie retraité, domicilié 18, rue du Tour, 11120 Ginestas, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Montpellier.
L'enquête se déroulera à la mairie du 13 janvier au 13 février 2004 inclus aux heures habituelles d'ouverture de la mairie : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h et le mercredi de 9 h à 11 h.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie de Montseret. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours suivants : 13 janvier 2004 de 9 h à 12 h, 27 janvier 2004 de 9 h à 12 h et 13 février 2004 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

MAIRIE DE BUGARACH
AVIS AU PUBLIC
Approbation de la modification du plan d'occupation des sols
Par délibération en date du 15 novembre 2003, le conseil municipal a décidé d'approuver la modification du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de la commune de Bugarach.
Le dossier du P.O.S. est tenu à la disposition du public à la mairie et en préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

ANNONCES LEGALES et OFFICIELLES

04 68 64 86 76
MIDIMEDIA PUBLICITE
L'Indépendant
Mas de la Garrigue 66602 Rivesaltes BP 104
FAX : 04 68 64 86 53

COMMUNE DE LABASTIDE-EN-VAL
1^{er} AVIS AU PUBLIC
AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA CARTE COMMUNALE
Par arrêté en date du 13 janvier 2004, M. le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la Carte communale de la commune de Labastide-en-Val.
Celle-ci se déroulera du mardi 10 février 2004 au jeudi 11 mars 2004 inclus.
M. Gilbert Dejean, commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif, assurera une permanence à la mairie de Labastide-en-Val les après-midi des 10 février, 24 février et 11 mars 2004 de 14 h à 17 h.
Pendant le délai susvisé, un dossier sera déposé à la mairie de Labastide-en-Val aux jours et heures habituels de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, lequel les annexera au registre.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.
Le maire, J. EFTHIMIOPOULOS

VILLE DE CARCASSONNE
DIRECTION DES FINANCES - SERVICES DES MARCHÉS PUBLICS
AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ
Fourniture de vitrages bâtiments communaux et écoles
Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :
Mairie de Carcassonne 32, rue Aimé Ramond 11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 77 71 11
Objet du marché : Marché public de fournitures
Fourniture de vitrages pour les bâtiments communaux et les écoles.
Procédure : Appel d'offres ouvert passé en application des articles 58 à 60 du CMP
Critères d'attribution : valeur technique, qualités esthétiques et fonctionnelles, délai d'exécution, prix des prestations.
Attribution du marché : Marché à bons de commande
RICHARD MIROITERIE
11000 Carcassonne
Mini : 10 000,00 euros HT - Maxi : 40 000 euros HT
Renseignements complémentaires :
Date d'attribution du marché : 25/11/2003
Nombre d'offres reçues : 2
Date de publication de l'avis d'appel public à la concurrence du 04/09/2003
Date d'envoi du présent avis : 12/01/2004.

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE CARCASSONNE
DIRECTION DES FINANCES - SERVICES DES MARCHÉS PUBLICS
AVIS D'ATTRIBUTION
Entretien des arbres sur l'ensemble de la ville
Identification de l'organisme qui a passé le marché :
Mairie de Carcassonne 32, rue Aimé Ramond 11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 77 71 11
Objet : Marché de travaux : Entretien des arbres sur l'ensemble de la ville.
Lieu de livraison : Ville de Carcassonne
Procédure : Appel d'offres ouvert articles 58 à 60
Critères d'attribution : Délai d'exécution, valeur technique, qualités esthétiques et fonctionnelle, prix des prestations.
Attribution du marché : Marché à bons de commande

LOT	Entreprise	Montant
LOT 1 canton Centre	Entreprise Christian Albert 11000 Carcassonne	Montant minimum : 30 000 euros HT Montant maximum : 120 000 euros HT
LOT 2 canton Est	Entreprise Christian Albert 11000 Carcassonne	Montant minimum : 22 500 euros HT Montant maximum : 90 000 euros HT
LOT 3 canton Sud	Entreprise Christian Albert 11000 Carcassonne	Montant minimum : 15 000 euros HT Montant maximum : 60 000 euros HT
LOT 4 canton Nord	Entreprise Christian Albert 11000 Carcassonne	Montant minimum : 15 000 euros HT Montant maximum : 60 000 euros HT

Renseignements complémentaires : Date d'attribution du marché : 25/11/2003
Nombre d'offres reçues : 5 - Avis d'appel public à la concurrence du 10/09/2003
Date d'envoi du présent avis : 14/01/2004.

TOUS LES JOURS
NOS ANNONCES
LEGALES ET OFFICIELLES
Appels d'offres - Appels de candidature
Avis d'adjudication - Annonces légales
Marchés négociés
Enchères mobilières - Enchères immobilières